



Action inclusion : accessibilité au vote.

Convocation et instruction en facile à lire.

Les mots électeur, député, candidat ...désignent des hommes, des femmes, tous les genres.



Vote par courrier

Convocation aux élections européennes dimanche, le 26 mai 2019

Vous êtes invité de voter par courrier **6 députés européens** pour le Luxembourg.

Vous trouvez les instructions et le bulletin de vote dans ce courrier.

Vous êtes prié de lire d'abord les instructions avant de remplir le bulletin de vote.



Mettez le bulletin de vote dans l'**enveloppe neutre**.

Fermez l'enveloppe.



Mettez l'enveloppe neutre dans l'enveloppe d'envoi.

Ne rien écrire sur l'enveloppe neutre !



Envoyez l'enveloppe d'envoi par poste simple
au bureau de vote de votre commune.

Vous n'avez pas besoin de timbre.



Le bulletin de vote doit être arrivé **au plus tard**
pour dimanche **26 mai 2019 à 14:00 heures**.



Instructions pour l'électeur



1. **6 députés** sont à élire.

Vous pouvez donner jusqu'à **6 voix**, mais pas plus que 6 voix.

Vous pouvez donner 1 ou 2 voix aux candidats.

Vous avez **ces possibilités**:

- **Vous votez une liste:** Vous noircissez le cercle au-dessus de la liste.
Ou faites une croix dans le cercle au-dessus d'une liste : **+** ou **x**
Alors chaque candidat reçoit automatiquement 1 voix.
- **Vous choisissez des candidats:**
Vous faites vos croix dans 1 ou 2 cases derrière le nom du candidat.
sur une ou plusieurs listes. La croix peut être **+** ou **x**
Vous pouvez donner en tout 6 voix.
- **Une liste a peut-être moins que 6 candidats.**
Si vous cochez cette liste, vous pouvez répartir le reste de vos voix
sur d'autres candidats de la même liste (1 case à cocher)
ou sur une autre liste (1 à 2 cases à cocher).
Ceci jusqu'à 6 voix en tout sur le bulletin.

2. Vous pouvez utiliser un crayon, un feutre, un stylo à bille au pareil.

3. Vous pliez le bulletin et le mettez dans l'enveloppe neutre.

L'enveloppe neutre doit juste contenir 1 bulletin, rien d'autre.

4. Quel bulletin de vote n'est **pas valable** ?

- a) Tout papier qui ne vient pas du collège échevinal.
- b) Le bulletin de vote n'est pas valable :
 - quand il y a plus de voix que permis.
 - quand il n'y a aucune voix sur le bulletin.
 - quand vous biffez, écrivez ou dessinez sur le bulletin de vote.
Il ne doit pas avoir de signe sur le bulletin par lequel
on peut voir qui a voté. Vous devez suivre les instructions du point 1.
 - quand il y a un autre papier ou objet dans le bulletin de vote
 - quand vous utilisez une autre enveloppe d'envoi
ou quand vous faites un signe sur l'enveloppe neutre.

5. Celui qui n'a pas le droit de voter et qui vote quand même est puni de

251 à 2000 euros et d'une peine de prison de 8 à 15 jours.

Celui qui vote sous le nom d'un autre électeur est puni de 251 à 10 000 euros
et d'une peine de prison entre 1 mois et 1 an.